

BULLETIN MUNICIPAL

COGNAC-LA-FORET



OCTOBRE
2022

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Après un été caniculaire, nous espérons tous ne pas avoir un hiver rude, vu le tarif de l'énergie quel qu'il soit (gaz, fioul, électricité...) et autres.

J'ai plusieurs sujets à évoquer, informations que je vous dois.

- Chaque année, la commune a pour habitude d'offrir aux élèves en partance pour le collège une calculatrice et je me réjouis d'apprendre que les parents sont ravis.

- Le chantier de l'école touche à sa fin, sans dépassement notable des coûts. L'embellissement ainsi que la sécurisation des lieux étaient l'objectif. En espérant que cela vous plaise.

- Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) suit son cours. Comme je vous le signalais il y a quelques temps, l'Etat ne permettra plus l'extension des communes rurales, pour être clair, il est sous-entendu que la construction de quarante-cinq maisons maximum en dix ans pourrait se faire sur notre territoire, ce qui est très peu car en ce qui nous concerne ce quota a été atteint en 3-4 ans, aussi je renouvelle aux propriétaires de terrains constructibles mon inquiétude quant au devenir du classement de ceux-ci, il se peut que ces terrains perdent leur constructibilité.

- J'ai soumis au Conseil Municipal le projet de réhabilitation des bâtiments communaux face au Château. L'affectation des différentes parties n'est pas tout à fait définie. Le Conseil Municipal souhaite savoir quel en sera le coût (ce qui est normal) et le pourcentage de subvention qui sera en lien avec le projet.

- En ce qui concerne la problématique de l'énergie, nous ne souhaitons pas de gaspillage mais nous pensons que le climat morose qui règne déjà ne doit pas l'emporter, aussi nous maintenons les activités sportives (salle chauffée, projecteurs de stade et autres) ainsi que l'esprit de Noël (éclairage), tout cela bien sûr légèrement diminué. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à Monsieur Christophe LEBRUN et son équipe et que son activité prospère.

Bonne lecture.

Christian VIGNERIE

NOUVEAU BOULANGER

Début septembre, suite à un changement de propriétaire, nous avons eu le plaisir d'accueillir un nouveau boulanger, Monsieur LEBRUN Christophe et son équipe.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès.



TRAVAUX COUR DE L'ECOLE



Durant l'été, la cour de l'école a fait peau neuve.

Une nouvelle clotûre a été posée ainsi que de nouveaux portails afin d'assurer la sécurité des enfants.

L'installation d'un digicode est prévue.

Pour lutter contre la chaleur, de nouveaux arbres ont été plantés. Cette variété résistante permettra, dans quelques années, la création de zone d'ombrage pour le plus grand plaisir des enfants et du corps enseignant.



LE POINT ECOUTE DU CIAS

Le Point-Ecoute du CIAS (Centre Intercommunal de l'Action Sociale) Ouest Limousin situé à Saint-Laurent sur Gorre se délocalise via des permanences en mairies sur le territoire Ouest Limousin.

Les missions du Point-Ecoute se déclinent en trois axes :

- **l'écoute** : toute personne qui manifeste le besoin peut venir partager sa situation avec le travailleur social du Point-Ecoute, qui pourra rassurer, renseigner et orienter en toute confidentialité.

- **la coordination** : de multiples acteurs et partenaires recensés dans le cadre de l'action sociale.

Le travailleur social du Point-Ecoute crée un lien entre chacun de façon à avoir une meilleure connaissance des situations et d'accompagner au mieux l'utilisateur.

- **l'orientation** : en fonction de la problématique, une orientation est proposée pour un accompagnement adapté.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Véronique DEFAYE au 05 55 48 93 90.



La prochaine permanence à la mairie aura lieu :

↳ le jeudi 10 novembre de 10h45 à 12h00



LA COUNTRY

Country Détente 87 est une association qui a pour but l'apprentissage et la pratique de la danse country dans une ambiance de détente, de convivialité, de partage, de solidarité et d'amusement.

Nous participons à différentes manifestations organisées par les communes. L'association favorise les rencontres dansantes au travers de bals, de sorties et de festivals.

Après cette période particulière, l'association Country Détente 87 est prête à vous accueillir pour une nouvelle année à partir du mercredi 7 septembre.

Les cours se déroulent à la salle polyvalente de Cognac-la-Forêt :

- mercredi : 20h à 22h cours des confirmés
- jeudi : 20h à 21h cours de débutants
21h à 22h cours des novices

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre Véronique au **06 74 58 09 21**

ou par mail à countrydetente87@gmail.com

Les deux premiers cours sont offerts.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !



LE JUDO



Tous les lundis (hors vacances scolaires) à la salle des fêtes.

- 17h à 17h45 : éveil judo (enfants nés en 2018, 2017 et 2016)
- 17h45 à 18h45 : judo (enfants nés en 2015 et avant)
- 19h à 20 h : Taiso (remise en forme) ados/ adultes

En adhérant à notre association, vous pourrez librement accéder aux dojos de Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Junien, Saint-Victorien, Rochechouart et Oradour-sur-Glane pour la découverte et la pratique d'autres disciplines (Jujitsu, self défense et sport santé).

Comme toutes les associations, notre club a besoin de bénévoles pour fonctionner.

Mme BERTARD souhaite passer le relai à la fin de la saison 2022/2023.

Aussi, nous sommes à la recherche de nouveaux bénévoles disponibles les lundis pour prendre doucement la relève.

Vous aurez pour mission d'accompagner les enfants de l'école et de la garderie à la salle des fêtes, les faire goûter, aider les plus petits à mettre leurs kimonos et tenir une permanence pour les inscriptions en début d'année.

Nous avons besoin de vous pour garder une offre sportive diversifiée sur notre belle commune.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter notre page Facebook Judo Val de Gorre ou nous contacter par mail à judovaldegorre@gmail.com ou par SMS au **06 44 99 14 78**

RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

Cette année, l'école communale accueille 135 élèves pour la rentrée de septembre 2022.

TPS-PS-MS : Mme ROCHE (24 élèves)

PS-GS : Mme CRESPIN / Mme DELMONT (23 élèves)

CP-CE1 : Mme CHEVALIER (22 élèves)

CE1-CE2 : Mme CABESSUT (22 élèves)

CE2-CM1 : Mme ALBERT CHAMBON (24 élèves)

CM2 : Mme SOULAT (20 élèves)



TAEKWONDO

Taekwon-Do ITF
COGNAC-LA-FORÊT

Les mardis : de 18 h 30 à 20 heures
à la salle des fêtes de Cognac la Forêt
Reprise le : 13 septembre 2022

Renseignements:
Dominique : 06 85 34 76 42
Brigitte : 06 52 78 67 70

Bons CAF + Passeports club acceptés

INFOS PRATIQUE MAIRIE

ETAT CIVIL

* DECLARATION DE NAISSANCE *

Lorsque vous êtes un couple non marié qui attend un enfant, vous pouvez vous rendre à la mairie de votre domicile (ou celle où l'enfant doit naître) avant le terme de la grossesse pour effectuer "une reconnaissance antérieure à la naissance".

Si cette démarche n'a pas été effectuée, les deux parents devront se rendre dans la mairie du lieu de naissance de l'enfant pour le reconnaître.

* RECONNAISSANCE ANTERIEURE A LA NAISSANCE *

Les parents doivent se présenter à la mairie avec :

- ↳ une pièce d'identité (carte d'identité, passeport,...)
- ↳ un justificatif de domicile (facture de moins de trois mois, avis d'imposition,...)

* MARIAGE *

Lors de la venue à la mairie, un imprimé vous sera remis mentionnant les documents et les renseignements à fournir (copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des époux datant de moins de trois mois avant la date du mariage, justificatifs de domicile, liste des témoins,...)

* PACS (Pacte Civil de Solidarité) *

Les communes sont compétentes pour la conclusion des PACS depuis le 1er novembre 2017.

Un guide vous sera remis lors de votre venue.

Diverses pièces vous seront demandées dont :

- ↳ la déclaration de PACS - cerfa 15725*02
- ↳ la convention de PACS - cerfa 15726*02 (disponibles sur service-public.fr)

Lorsque le dossier sera complet, une prise de rendez-vous sera faite pour enregistrer le PACS en présence de l'officier d'état civil.

LEGALISATION DE SIGNATURE

Produire une pièce d'identité et la totalité du document sur lequel vous devez faire légaliser votre signature.

ATTENTION ! Vous ne devez pas signer les documents à l'avance !

La signature sera faite devant l'agent de la mairie qui attestera du fait que vous avez signé en sa présence.

URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée (SVE) à l'adresse suivante <https://sve.sirap.fr>

ATTENTION ! De nouveaux imprimés sont disponibles sur le site service-public.fr depuis le 1er septembre 2022

ETAT CIVIL DE MAI A OCTOBRE 2022

NAISSANCES

22 juin : Léo, Pierre **PRADIGNAC**

20 juillet : Léo **SABATHIÉ**

30 août : Constance, Lucille, Roxanne **FAURE**

MARIAGE

9 juillet : Candice, Katia, Marie **VIDAUD** et
Arnaud, Thierry, James **QUÉRON**

13 août : Amélie **RATAJCZAK** et Loïc **PLATEAU**

10 septembre : Estelle **VINCENT** et Jean-Baptiste, Yves **THOMAS**

DECES

4 juin :

Yvette **BLANC**, veuve de André **DELIAS**

26 juin :

Jacqueline, Marcelle **DUSSOULIER** épouse de Jacques **ROCHE**

18 juillet :

Georges, Daniel **LARAND** époux de Michelle, Germaine
POMMARET

27 septembre :

Henri Jean **GÉRALD** veuf de Jeannine **BOUBY**

6 octobre :

Monique, Bernadette **LEVEQUE** veuve de Hubert **VINCENT**

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public:

Lun-mar-jeu-vend 9h-12h/13h45-17h30

Mercredi 9h-12h

05.55.03.81.67

www.cognac-la-foret.fr



AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du lundi au samedi 9h-12h15

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence à la mairie le 2ème mardi de
chaque mois 14h30-16h30